

Département d'Eure-et-Loir

Enquête publique ayant pour objet la demande de Permis de construire présentée par la société Panhard Développement en vue de la construction d'une plateforme logistique située Route de Roinville sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury Saint-Symphorien (Eure-et-Loir)

Annexes



commissaire enquêteur : Frédéric Ibled

Destinataires :

- Monsieur le Maire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- Madame la Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans
- archives

ANNEXES

1. Arrêté en date du 31 août 2021 de Monsieur le maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien précisant les conditions de l'enquête publique ;
2. Avis d'enquête publique du 31 août 2021 ;
3. Publications de l'enquête : affichages presses (a,b,c,d,e) ;
4. Constats d'affichage d'huissier de justice (a, b, c) ;
5. Délibération de la municipalité d'Auneau-Bleury Saint-Symphorien ;
6. Procès-Verbal de synthèse des observations (b, c) ;
7. Délibération de la Communauté de communes ;
8. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
9. Certificat d'affichage de Monsieur le Maire

021 / 08 / 343

ARRÊTÉ

PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE PC 028015 20 00031 DEPOSE PAR LA SOCIETE SNC AUNEAU 1 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE, SITUEE ROUTE DE ROINVILLE A AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

Le Maire de la commune d'AUNEAU - BLEURY - SAINT-SYMPHORIEN,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L. 123-19, R.123-1 à R.123-27 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.423-57 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24/04/2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'Environnement ;

Vu le dossier de demande de permis de construire déposée le 06/10/2020 par la société SNC AUNEAU 1 , domiciliée 10 rue Roquépine 75008 PARIS (groupe PANHARD) en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le numéro PC 028015 20 00031 pour la construction d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété de bureaux, locaux et installations techniques, sur un terrain sis Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN ;

Vu les pièces modifiées et complétées reçues les 06/11/2020, 03/02/2021 et 22/07/2021 ;

Vu la décision n° E21000080 / 45 en date du 29/06/2021 de Monsieur le président du Tribunal Administratif d'Orléans portant désignation d'un commissaire enquêteur ;

Considérant que la délivrance du permis de construire susvisé est conditionnée par la réalisation d'une enquête publique préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PORTEUR DU PROJET

La demande d'enquête publique est présentée par la SNC AUNEAU 1 dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS.

Elle porte sur la construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m², comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques. Le projet est situé sur la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, Route de Roinville. Il fait l'objet d'un permis de construire n° PC 028015 20 00031 en cours d'instruction et qui sera délivré ou pas à l'issue de cette enquête publique.

NB :Il est précisé que le projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement, du 07/04/2021 au 10/05/2021. Cette enquête a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur.

ARTICLE 2 : COMMUNE CONCERNEE

La commune concernée par cette enquête publique est : AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique.

ARTICLE 4 : MODALITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera **du lundi 27 septembre 2021 à 9h00 au jeudi 28 octobre 2021 à 17h30**.

Le dossier d'enquête comporte :

- L'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.)
- L'étude d'impact environnementale et son résumé non technique
- L'avis de l'autorité environnementale
- Un registre d'enquête sur lequel pourra être mentionnées toutes remarques ou observations.

Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier est tenu à disposition du public :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>,

Les mesures sanitaires liées à la COVID 19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

ARTICLE 5 : OBSERVATIONS, PROPOSITIONS DU PUBLIC

Au cours de l'enquête publique, les personnes qui le désirent pourront :

- Consigner leurs observations sur le registre papier ouvert en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
- Adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante :
MAIRIE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
à l'attention du commissaire enquêteur
1 avenue Gambetta
BP 90090
28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
- Transmettre leurs observations à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-ab2s.fr

ARTICLE 6 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieu, dates et heures suivantes :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30	Mairie d'Auneau 1 avenue Gambetta 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00	
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30	

ARTICLE 7 : DEMANDE D'INFORMATIONS TECHNIQUES

Les informations techniques relatives au projet de construction d'un entrepôt de 9 cellules de stockage complété de bureaux, locaux et installations techniques peuvent être obtenues auprès de :

Madame Sylvie MICELI, Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD,
tél. : 01.42.56.41.13 mail : sylvie.miceli@panhardgroupe.com

ARTICLE 8 : MESURES DE PUBLICITE

Affichage :

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci, Monsieur le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN publiera un avis d'enquête publique par voies d'affiches et par tout autre procédé en usage dans la commune (site internet, panneau d'information électronique, etc.).

Il sera procédé par les soins du pétitionnaire, la SNC AUNEAU 1 (GROUPE PANHARD), à l'affichage du même avis sur le lieu prévu pour la réalisation du projet, de façon visible et lisible depuis la voie publique.

Cet affichage devra respecter les spécificités déterminées par l'arrêté ministériel du 24/04/2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'Environnement et être réalisé au moins 15 jours avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être justifiées par un certificat d'affichage établi par le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et le pétitionnaire.

Parution :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, par les soins du maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et aux frais du responsable du projet, inséré en caractères apparents dans 2 journaux locaux diffusés dans le département d'Eure-et-Loir, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Tous les frais de publicité ainsi que le paiement des vacations et le remboursement des frais engagés par commissaire -enquêteur sont à la charge du responsable du projet.

ARTICLE 9 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN est appelé à donner son avis motivé sur le projet de permis de construire, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête et les documents annexés seront transmis sans délai au commissaire enquêteur. Ils seront clos et signés par ce dernier.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans un délai de huit jours, les responsables du projet et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur, du registre d'enquête et des documents annexés.

Les responsables du projet disposeront d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations et adresser au commissaire enquêteur un mémoire de réponse.

ARTICLE 11 : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dès lors, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête accompagné du registre et pièces annexes ainsi qu'un rapport unique et dans une présentation séparée ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Ce délai de quinze jour pourra être reporté sur demande argumenté du commissaire enquêteur et après avis du pétitionnaire.

Dès réception du rapport et des conclusions, la mairie adressera une copie au maître d'ouvrage.



La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-terminees-96.html>

ARTICLE 12 : EFFET DU PRESENT ARRETE

A l'issue de la procédure réglementaire, le Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire PC 028015 20 00037.

ARTICLE 13 : EXECUTION DU PRESENT ARRETE

Monsieur le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et Monsieur le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux pétitionnaires et dont copie sera transmise à la Préfecture d'Eure-et-Loir pour contrôle de légalité.

Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

Le 31 août 2021



Jean-Luc DUCERF

Maire d'AUNEAU –
BLEURY - ST-SYMPHORIEN

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R 412-7 du Code de Justice Administratif, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme

OBJET : construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m² comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 00031.

SITUATION : Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

PORTEUR DU PROJET : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE : Madame Sylvie MICELI, Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13 - mail : sylvie.miceli@panhardgroupe.com

DUREE DE L'ENQUETE : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30

Les mesures sanitaires liées à la COVID 19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.), de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la maire d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels
- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur - 1 avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)
- à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-ab2s.fr

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Pour transmettre vos avis
04.73.17.31.41 ou
obseques@centrefrance.com

Consultation des avis sur
lechorepublicain.fr
 ou sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

Les obsèques célébrées ce jour *
 — Eure-et-Loir —
 Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

- Amilly**
 10 h 30 : Madeleine CHAPRON, en l'église.
- Chartres**
 10 h 00 : Marie Sylvie JOUFFRIEU, en la cathédrale Notre-Dame.
- Châteaudun**
 10 h 00 : Pierre LAVAINNE, dans la salle de cérémonie des établissements Broka.
- La Bazouche-Gouet**
 15 h 00 : Roland BERGÉOT, en l'église.
- Le Boullay-les-Deux-Églises**
 10 h 00 : Yvette PROVENDIER, en l'église.
- Mainvilliers**
 13 h 30 : Ida PAILLET, au crématorium.
- (* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal. 809969

CHERISY

La famille BROSSET
 vous fait part du décès de
Madame Simonne BODET
 survenu le 5 septembre 2021, à Anet, à l'âge de 96 ans.
 Les obsèques auront lieu **le vendredi 10 septembre 2021, à 10 h 15**, en l'église Saint-Pierre de Cherisy où l'on se réunira.
 Pas de plaques s'il vous plaît.
 PF Guillon, Dreux (02.37.50.11.21).
 Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr 809862

LA CHAPPELLE-DU-NOYER

Mme GAUVAIN Patricia, sa compagne ; Yann, son fils,
 Ainsi que toute la famille
 vous font part du décès de
Monsieur Jean-Luc BARDOU
 survenu le lundi 6 septembre 2021, à l'âge de 52 ans.
 Ses obsèques seront célébrées **le vendredi 10 septembre, à 10 heures**, en la salle de cérémonie des Etablissements Broka, à Châteaudun.
 La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à son deuil.
 Mme Patricia Gauvain
 19, rue du Beauvoir
 28200 La Chapelle-du-Noyer
 Ets Broka, Châteaudun (02.37.45.46.95). 809882

CHARTRES

Maxime et Marine, ses enfants,
 et leur maman,
 Et toute la famille
 ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Derrar BAGTACHE
 survenu le 4 septembre 2021, à l'âge de 60 ans.
 Les obsèques auront lieu **le vendredi 10 septembre 2021, à 16 h 30**, au cimetière de Chartres.
 La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.
 PFG, Chartres (02.37.21.88.20). 809947



VIABON — CHARTRES

Brigitte HÉNAULT, son épouse ;
 Mélanie et Samuel, Laurent et Manoëlle,
 Vincent et Caroline,
 ses enfants ;
 Arthur et Valentin, Candice et Coralie,
 ses petits-enfants,
 Ainsi que toute la famille et ses amis
 ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Francis HÉNAULT
 survenu à l'âge de 67 ans.
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le samedi 11 septembre 2021, à 10 heures**, en l'église Saint-Martin de Viabon.
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
 PFM Perche, Luisant (02.37.25.46.72). 809644

CHARTRES

Véronique et Jacques GUERRIER,
 Laurence BARBIER,
 Emmanuelle et Jean-Yves FAUGER,
 ses enfants ;
 Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
 Ainsi que toute la famille
 ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Lucienne PRÉ
 née VILLARD
 survenu le 5 septembre 2021, à l'âge de 92 ans.
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 10 septembre 2021, à 10 h 30**, en l'église de Lèves.
 Ni fleurs ni plaques.
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
 PF Denêque, Mainvilliers. 809785

CHARTRES

Danielle, Frederic, Bruno, Jacques (†), Pascal,
 Stéphane, David,
 ses enfants ;
 Ses petits-enfants
 Et toute la famille
 ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Robert HAMELIN
 survenu le 5 septembre 2021, à l'aube de ses 88 ans.
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 10 septembre 2021, à 10 h 30**, en l'église de La Madeleine de Chartres, suivie de l'inhumation.
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
 PF Denêque, Mainvilliers (02.37.36.09.09). 809856

SANCHEVILLE

La famille
 a la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Germaine LEROY
 née CHEVALIER
 survenu le 3 septembre 2021, à l'âge de 96 ans.
 Les obsèques religieuses seront célébrées **le vendredi 10 septembre 2021, à 10 heures**, en l'église de Sancheville.
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
 La famille remercie le personnel de l'EHPAD Martial-Taugourdeau pour sa gentillesse et son dévouement.
 Marbrerie du Loir, Bonneval (02.37.47.30.10). 809556



ILLIERS-COMBRAY

Nous vous faisons part du décès de
Mademoiselle Paulette LESAUT
 survenu à l'âge de 93 ans.
 La cérémonie religieuse sera célébrée **le jeudi 9 septembre, à 10 h 30**, en l'église d'Illiers-Combray, suivie de l'inhumation.
 Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
 PFM Perche, Illiers-combray (02.37.33.28.79). 809660

AVIS DE DÉCÈS



AVIS DE DÉCÈS

VIERVILLE — CHARTRES
 Mme Jocelyne LEROY, son épouse,
 vous fait part du décès de son époux
Monsieur Michel LEROY
 survenu le 1^{er} septembre 2021.
 Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité.
 PF L. Pinturier, Angerville (01.64.95.20.42). 809158

AVIS DE DÉCÈS

DREUX (Eure-et-Loir)
 Mme Annie ALIBERT, son épouse ;
 Catherine et Matthieu,
 François et Emmanuelle,
 ses enfants ;
 Manon (†), Maxime, Matthieu, Maëlle,
 Martin, Pauline, Clément, Marie, Thomas,
 ses petits-enfants,
 ont la tristesse de vous faire part du décès de
Docteur Jean-Pierre ALIBERT
 survenu à Dreux, le 30 août 2021, à l'âge de 84 ans.
 Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.
 PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46.86.26). 809954

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/08/2021, il a été constitué une SCI. **Dénomination** : VILA REAL. **Siège social** : 5 ter, rue Saint-Martin, 28800 Bonneval. **Capital** : 10.000 €. **Objet social** : administration et gestion par voie de location ou autrement de biens immobiliers dont elle est propriétaire et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire. **Gérance** : M. Dario FERREIRA demeurant 11, rue des Myosotis, 28800 Bonneval, et M. Jérémy GOUCHE demeurant 5 ter, rue Saint-Martin, 28800 Bonneval. **Cession de parts** : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé, conjoint, ascendants ou descendants. Toute cession à un tiers est soumise au préalable à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : au RCS de Chartres. 978073

POUR VOS
ANNONCES OFFICIELLES
 Une équipe dédiée à votre service...
 0 826 09 01 02 Service 0,18 €/min + prix appel
 centreofficielles.com

SACRED
 Société anonyme au capital de 152.450 €
 Siège social : route de Dampierre
 28350 Saint-Lubin-des-Joncherets
 RCS Chartres B 775.722.184

AVIS

Suivant procès-verbal du 30 avril 2021, le conseil d'administration rappelle que M. Patrick MORAT, directeur général délégué, a fait valoir ses droits à retraite au 30 septembre 2018. Mention sera faite au RCS de Chartres.

Pour avis. 978233

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Objet : construction d'un bâtiment logistique de 80.702 m² comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien sous le n° PC 028015.20.00031.

Situation : route de Roinville à Auneau-Bleury-Symphorien.

Porteur du projet : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD), dont le siège social se situe 10, rue Roquépine, 75008 Paris.

Les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de : M^{me} Sylvie MICELI, directeur de la maîtrise d'ouvrage du groupe PANHARD, tél. 01.42.56.41.13, e-mail : sylvie.miceli@panhardgroupe.com.

Durée de l'enquête : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9 heures, au jeudi 28 octobre 2021, 17 h 30.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Frédéric IBLED, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien, 1, avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 septembre 2021, de 14 heures à 17 h 30 ;
- samedi 9 octobre 2021, de 9 à 12 heures ;
- jeudi 28 octobre 2021, de 14 heures à 17 h 30.

Le dossier mis à disposition du public : est composé d'une note de présentation générale, de l'ensemble des pièces du permis de construire, de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- en format papier, à la mairie d'Auneau (1, avenue Gambetta, 28700 Auneau-Bleury-Symphorien), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- en format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3, avenue Gambetta), aux jours et heures d'ouverture du service ;
- en format numérique, sur le site Internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien (à l'attention du commissaire enquêteur, 1, avenue Gambetta, BP 90090, 28702 Auneau-Bleury-Symphorien) ;
- à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-ab2s.fr

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur : consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et sur le site Internet de la ville.

A l'issue de la procédure réglementaire : le maire d'Auneau-Bleury-Symphorien accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions. 978339

SIMPLICITÉ
 COM VOUS VOULEZ !

1+1=2

SOCIÉTÉS, PARTICULIERS
 publiez votre

ANNONCE LÉGALE EN LIGNE

- Rédigez votre annonce à l'aide de nos modèles
- Réglez par CB
- Téléchargez votre attestation

RENDEZ-VOUS SUR
grandpublic.centreofficielles-legales.com

centreOfficielles.com

Publication sur toute la France

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSEQUES

Pour transmettre vos avis
04.73.17.31.41 ou
obseques@centrefrance.com

Consultation des avis sur
lechorepublicain.fr
 ou sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

Les obsèques célébrées ce jour *
 - Eure-et-Loir -
 Condolences sur www.dansnoscoeurs.fr

- Bonneval**
 15 h 00 : Michel LANGLOIS, en l'église.
- Chapelle-Royale**
 14 h 30 : Alain CHAUDUN, en la salle récréative.
- Chartres**
 15 h 00 : Thérèse DOGET, en l'église de la Madeleine.
 15 h 00 : Raymond BONNEVILLE, en l'église Saint-Pierre.
- Écrosnes**
 10 h 00 : Solange COUSIN, en l'église.
- Illiers-Combray**
 10 h 00 : Camille GOUPIL, en l'église Saint-Jacques.
- Lèves**
 10 h 00 : Monique BROUARD, en l'église Saint-Lazarre.
- Neuvy-en-Beauce**
 11 h 30 : Marie-Madeleine ANDRE, en l'église.
- Saint-Denis-les-Ponts**
 14 h 30 : Marcel ALLEZY, en l'église.
- Saint-Prest**
 11 h 00 : Sylvie GILLIOT, en l'église.
- Saint-Victor-de-Buthon**
 10 h 00 : Christiane BIORT, En l'église Saint Gilles.
- (* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur : PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR, Place de la République, CS 80537, 28019 Chartres Cedex.

Objet du marché : travaux d'aménagement d'une Maison de l'État à Nogent-le-Rotrou dans les locaux du Centre des Finances publiques (45, rue Saint-Laurent, 28400 Nogent-le-Rotrou).

Acceptation des variantes : non.

Prestations restant à attribuer (lots déclarés infructueux ou sans suite) :

- Lot n° 1 : voirie et réseaux divers.
- Lot n° 3 : bardage métallique - étanchéité.
- Lot n° 4 : menuiseries extérieures.
- Lot n° 5 : cloisons - faux plafonds - menuiseries intérieures - signalétique intérieure.
- Lot n° 6 : électricité - CFO - CFA - SSI - contrôle d'accès.
- Lot n° 8 : serrurerie - métallerie.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Type de procédure : procédure adaptée.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : liste dans le règlement de la consultation.

Conditions de délai : date limite de réception des candidatures et offres : 15 octobre 2021 à 12 heures.

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : les documents de la consultation sont disponibles par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique : PREF28_MDE_NOGENT2.

Adresse auprès de laquelle des renseignements administratifs peuvent être obtenus : PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR, Place de la République, CS 80537, 28019 Chartres Cedex. M. Thomas ANGBAUD : thomas.angi_baud@eure-et-loir.gouv.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements techniques peuvent être obtenus : CABINET 3A ARCHITECTES, 3, rue Joseph-Fourier, 28000 Chartres. M. Jean-Grégoire NOUADJE : 3a-jgn@architectes.org

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif, 28, rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 septembre 2021.

SAINTE-GEMME-MORONVAL

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉS DE TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE SAINTE-GEMME-MORONVAL, 2, rue du Vallon, 28500 Sainte-Gemme-Moronval, tél. 02.37.43.72.15, e-mail : mairie.stegemmemonval@wanadoo.fr

Objet du marché : commune de Sainte-Gemme-Moronval. Enfouissement des réseaux et aménagement de voirie route de Cherisy.

Type de marché : exécution.

Type de procédure : procédure adaptée en application avec possibilité de négociation.

Nature et étendue.
 Lot VRD : enfouissement des réseaux et aménagement de voirie. Environ 400 ml.

Renseignements relatifs aux lots et aux tranches.
 Marché en 2 lots et 1 tranche :
 - Lot n° 1 : réseaux divers.
 - Lot n° 2 : aménagement de voirie.

Le marché sera conclu :
 - soit avec un prestataire unique ;
 - soit avec des prestataires groupés solidaires.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : voir le règlement de la consultation.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : vendredi 18 octobre 2021 à 12 heures.

Délai de validité des offres : cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :
 - administratif : mairie de Sainte-Gemme-Moronval, 2, rue du Vallon, 28500 Sainte-Gemme-Moronval, tél. 02.37.43.72.15, E-mail : mairie.stegemmemonval@wanadoo.fr ;
 - technique : EURL EMPEREUR, 28, rue des Canaux, 28190 Courville-sur-Eure, tél. 02.37.23.76.99, e-mail : y.empeur@orange.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : téléchargeable sur <https://www.amf28.org/>

Date d'envoi de l'avis à la publication : le 27 septembre 2021.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINTE-SYPHORIEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Objet : construction d'un bâtiment logistique de 80.702 m² comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien sous le n° PC 028015.20.00031.

Situation : route de Roinville à Auneau-Bleury-Symphorien.

Porteur du projet : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD), dont le siège social se situe 10, rue Roquépine, 75008 Paris.

Les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de : M^{me} Sylvie MICELI, directeur de la maîtrise d'ouvrage du groupe PANHARD, tél. 01.42.56.41.13, e-mail : sylvie.miceli@panhardgroupe.com.

Durée de l'enquête : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9 heures, au jeudi 28 octobre 2021, 17 h 30.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Frédéric Ibled, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien, 1, avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :
 - lundi 27 septembre 2021, de 14 heures à 17 h 30 ;
 - samedi 9 octobre 2021, de 9 à 12 heures ;
 - jeudi 28 octobre 2021, de 14 heures à 17 h 30.

Le dossier mis à disposition du public : est composé d'une note de présentation générale, de l'ensemble des pièces du permis de construire, de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :
 - en format papier, à la mairie d'Auneau (1, avenue Gambetta, 28700 Auneau-Bleury-Symphorien), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
 - en format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3, avenue Gambetta), aux jours et heures d'ouverture du service ;
 - en format numérique, sur le site Internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :
 - sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels ;
 - par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien (à l'attention du commissaire enquêteur, 1, avenue Gambetta, BP 90090, 28702 Auneau-Bleury-Symphorien) ;
 - à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-ab2s.fr

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur : consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien et sur le site Internet de la ville.

A l'issue de la procédure réglementaire : le maire d'Auneau-Bleury-Symphorien accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.

DREUX (Eure-et-Loir)

Sengo MASSENGO et sa compagne,
 Nsaya MASSENGO et sa compagne,
 Lemba MASSENGO,
 ses enfants ;
 Ses petits-enfants
 ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean MASSENGO

survenu à son domicile, le 28 septembre 2021, à l'âge de 74 ans.

Les obsèques civiles auront lieu le **lundi 4 octobre 2021, à 14 h 30**, au cimetière ancien de Dreux, où un registre à signatures sera déposé.

PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46. 86.26).

Avis d'obsèques Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements

du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
 week-end et jours fériés de 18 h à 20 h

obseques@centrefrance.com

04.73.17.31.41



À votre écoute et à votre service

02 37 50 11 21

7j/7
 24h/24

ABONDANT
 BRÉZOLLES
 DREUX
 SAINT-RÉMY-SUR-AVRE

www.pompesfunebres-guillon.fr



AVIS

PLU DE PIERRES : PRESCRIPTION D'UNE RÉVISION ALLÉGÉE

Le 16 septembre 2021, le conseil communautaire a prescrit une révision allégée du PLU de Pierres, par délibération n° 21_09_01. La délibération du PLU de Pierres (prescription d'une révision allégée) est consultable : à la mairie de Pierres, place Jean-Moulin, 28130 Pierres, tél. 02.37.27.66.50 ; et à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, 6, place Aristide-Briand, 28230 Epernon, tél. 02.37.83.49.33. Elle peut être consultée sur le site internet de la mairie de Pierres : mairie-pierres.fr ; ou à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : www.porteseuréliennesidf.fr

POUR VOS ANNONCES OFFICIELLES

Une équipe dédiée à votre service

0 826 09 01 02 Service 0,18 € / min + prix appel

centrefrance.com

RAPIDITÉ
 7J/7 ET 24H/24

SOCIÉTÉS, PARTICULIERS publiez votre ANNONCE LÉGALE EN LIGNE

- Rédigez votre annonce à l'aide de nos modèles
- Réglez par CB
- Téléchargez votre attestation

RENDEZ-VOUS SUR
grandpublic.centreofficielles-legales.com

centrefrance.com
 Publication sur toute la France

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Présidente-Directrice générale,
 Directrice de la publication : **Mme Soizic BOUJU**
 Rédacteur en chef : **M. Sébastien BESSE**

Principal actionnaire :
 S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Commission paritaire : n° 0725 C 87038 - I.S.S.N. : n° 0762-2910
 28008 Chartres CEDEX. Téléphone **02.37.88.88.88**

IMPRIMERIE : GCF - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre
 Tirage QJD 2017 : 28.055 exemplaires (reproduction interdite)

I. – PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres :
 1) Publicité commerciale. – Tél. 02.37.88.88.75.
 2) Petites annonces. – Tél. 04.73.17.30.30.
 3) Annonces officielles. – Tél. 04.73.17.31.27.
 4) Emploi : carrières et professions. – Tél. 04.73.17.31.26.
 5) Avis d'obsèques. – Tél. 04.73.17.31.41.

II. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
 Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.



Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0,0 kg/t de papier.

EXPEDITION

SCP
Thierry PLOUCHART
Aurore SIA
Cécile GAUTRON
Huissiers de Justice Associés
25, Rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
Tel : 01 34 72 60 60
Fax : 01 34 72 68 18
CCP PARIS N° 626251 N
Email : etude.plouchart@wanadoo.fr



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE (PREMIER)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

LE DIX SEPTEMBRE

À LA DEMANDE DE :

La SNC AUNEAU 1, dont le siège social est 10, rue Roquepine à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu en mon Étude.

Je, Thierry PLOUCHART, Huissier de Justice Associé au sein de la Société Civile Professionnelle Thierry PLOUCHART, Aurore SIA & Cécile GAUTRON, titulaire d’un Office d’Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, 25, Rue Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380), soussigné,

Acte soumis à la taxe

Me suis rendu ce jour sur le territoire de la Commune de AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN (28700), Route de Roinville, à l'effet de procéder aux constatations suivantes, la requérante m'ayant au préalable précisé :

- Que selon Arrêté Municipal n° 021/08/343 pris le 31 Août 2021 par Monsieur le Maire de la Commune d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN, il a été prescrit une Enquête Publique sur le Permis de Construire n° PC 028 015 20 00031 déposé par la Société SNC AUNEAU 1 pour la construction d'un bâtiment logistique situé route de Roinville à AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN,

- Qu'il est notamment prévu à l'Article 8 dudit Arrêté Municipal de ce qu'il sera procédé par les soins du pétitionnaire, la SNC AUNEAU 1 (Groupe PANHARD) à l'affichage sur le lieu prévu pour la réalisation du projet de façon visible et lisible depuis la voie publique,

- Qu'ayant fait procéder à l'affichage de cet Avis d'Enquête Publique sur le terrain concerné, elle a le plus grand intérêt à ce que toutes constatations utiles soient effectuées concernant la consistance de cet affichage, et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai procédé ce jour aux constatations suivantes, soit :

**DEPARTEMENT D'EURE ET LOIRE
COMMUNE DE AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN
(28700)
ROUTE DE ROINVILLE
AINSI QU'EN LA MAIRIE DE LA COMMUNE
1, AVENUE GAMBETTA**

**I/ SUR LE TERRAIN CONCERNE, ROUTE DE ROINVILLE, LE
LONG DE LA D7-1 :**

Étant sur place, je constate que se trouve affiché visible et lisible de la voirie un panneau de quarante-quatre centimètres (44 cm) sur soixante centimètres (60 cm), en caractères noirs sur fond jaune, solidement fixé sur un poteau bois fiché profondément dans le sol.

Je constate que ce panneau est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, et porte les mentions suivantes :

COMMUNE D'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(cette ligne de texte en caractères gras majuscules de plus de 2 cms de hauteur)

Relative à une demande de Permis de Construire au titre du code de l'urbanisme

OBJET : construction d'un bâtiment logistique de 80702 m² comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en Mairie D'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN sous le n° PC 028 015 20 00031.

SITUATION : Route de Roinville à AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN.

PORTEUR DU PROJET : SNC AUNEAU 1 (Groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquepine 75008 PARIS.

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE : Madame Sylvie MICELI,
Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tel : 01.42.56.41.13
– mail : sylvie.miceli@panhardgroup.com.

DUREE DE L'ENQUETE : 32 jours du lundi 27 septembre 2021, 9 h00, au jeudi 28 octobre 2021, 17 h 30.

Le COMMISSAIRE ENQUETEUR désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN, 1, avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14 h00 à 17 h 30
Samedi 9 octobre 2021	De 9 h00 à 12 h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14 h00 à 17 h 30

Les mesures sanitaires liées à la Covid-19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

LE DOSSIER MIS A DISPOSTION DU PUBLIC est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.) de l'étude d'impact environnemental et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier à la Mairie d'AUNEAU (1, avenue Gambetta, 28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN) aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'AUNEAU (3, avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service.
- En format numérique sur le site internet de la commune <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-etconsultations-publiques-en-cours-98.html>.

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Par voie postale adressé au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur – 1, avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN).
- À l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-ab2s.fr

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, le maire d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.





7:25 10/SEP/2021



7:25 10/SEP/2021

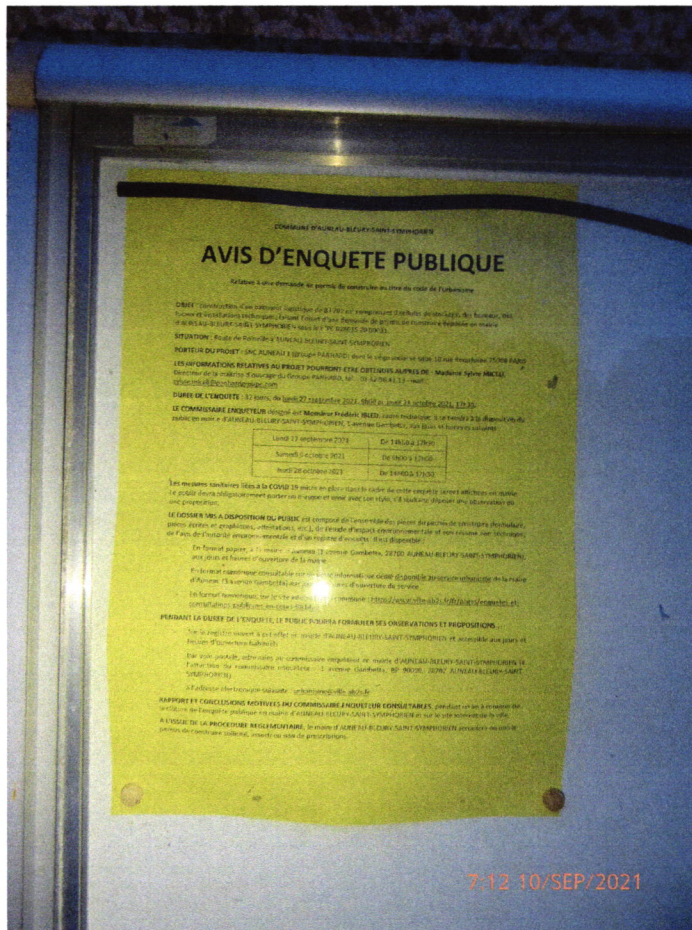


II/ EN MAIRIE DE LA COMMUNE DE AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN, 1, AVENUE GAMBETTA :

M'étant ensuite rendu en Mairie, je constate dans le tableau d'affichage extérieur, que se trouve affichée sur une page unique une affiche portant en entête COMMUNE D'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme, et reprenant les mentions précédemment constatées sur le panneau affiché sur le terrain concerné.



7:13 10/SEP/2021



7:12 10/SEP/2021

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel se trouvent annexés un exemplaire de l'Arrêté n° 021/08/343 pris par Monsieur le Maire de la Commune de AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN en date du 31 août 2021, ainsi qu'un exemplaire de l'Avis d'Enquête Public dont la rédaction est identique à celle constatée tant sur le terrain concerné qu'en Mairie d'AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN, et incluant un jeu de clichés photographiques pris par mes soins lors des présentes constatations.

Nombre de pages : 9 (+ annexes)

A large, bold, black handwritten signature, possibly reading 'S. PLOUQUART', is written over the page.

EXPEDITION

SCP
Thierry PLOUCHART
Aurore SIA
Cécile GAUTRON
Huissiers de Justice Associés
25, Rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
Tel : 01 34 72 60 60
Fax : 01 34 72 68 18
CCP PARIS N° 626251 N
Email : etude.plouchart@wanadoo.fr



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE (DEUXIEME)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE

REFERENCE ETUDE
N° C121-1338
SNC AUNEAU 1
PV AFFICH. (2)
AVIS ENQUETE
PUBLIQUE DU 31/8/2021

À LA DEMANDE DE :

La SNC AUNEAU 1, dont le siège social est 10, rue Roquépine à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu en mon Étude.

Je, Cécile GAUTRON, Huissier de Justice Associée au sein de la Société Civile Professionnelle Thierry PLOUCHART, Aurore SIA & Cécile GAUTRON, titulaire d’un Office d’Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, 25 rue du Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380), soussignée,

Me suis rendue ce jour sur le territoire de la Commune de AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28700), Route de Roinville, à l’effet de procéder aux constatations suivantes, la requérante m’ayant au préalable précisé :

- Que selon Arrêté Municipal n° 021/08/343 pris le 31 Août 2021 par Monsieur le Maire de la Commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, il a été prescrit une Enquête Publique sur le Permis de Construire n° PC 028015 20 00031 déposé par la Société SNC AUNEAU 1 pour la construction d'un bâtiment logistique situé route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,

- Qu'il est notamment prévu à l'Article 8 dudit Arrêté Municipal de ce qu'il sera procédé par les soins du pétitionnaire, la SNC AUNEAU 1 (Groupe PANHARD), à l'affichage sur le lieu prévu pour la réalisation du projet de façon visible et lisible depuis la voie publique,

- Qu'un affichage de cet Avis d'Enquête Publique sur le terrain concerné a été effectué, ce qui a fait l'objet de l'établissement d'un précédent procès-verbal de constat dressé par acte de notre ministère en date du 10 septembre 2021.

- Que pour la sauvegarde de ses droits actuels et à venir, la société requérante a le plus grand intérêt à ce que toutes constatations matérielles de cet affichage soient réitérées ce jour, et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai procédé ce jour aux constatations suivantes, soit :

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
(28700)
ROUTE DE ROINVILLE
AINSI QU'EN LA MAIRIE DE LA COMMUNE
1, AVENUE GAMBETTA**

I/ SUR LE TERRAIN CONCERNE, ROUTE DE ROINVILLE, LE LONG DE LA D7-1 :

Étant sur place, à 08 heures 23 minutes, je constate que se trouve toujours affiché visible et lisible de la voirie un panneau de quarante-quatre centimètres (44 cm) sur soixante centimètres (60 cm), en caractères noirs sur fond jaune, solidement fixé sur un poteau bois fiché profondément dans le sol.

Je constate que ce panneau est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, et porte les mentions suivantes :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(cette ligne de texte en caractères gras majuscules de plus de 2 cms de hauteur)

Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme

OBJET : construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m² comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 00031.

SITUATION : Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

PORTEUR DU PROJET : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE : Madame Sylvie MICELI,
Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13
– mail : sylvie.miceli@panhardgroupe.com

DUREE DE L'ENQUETE : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30

Les mesures sanitaires liées à la COVID 19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.), de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la maire d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels
- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur – 1 avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)
- à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-ab2s.fr

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

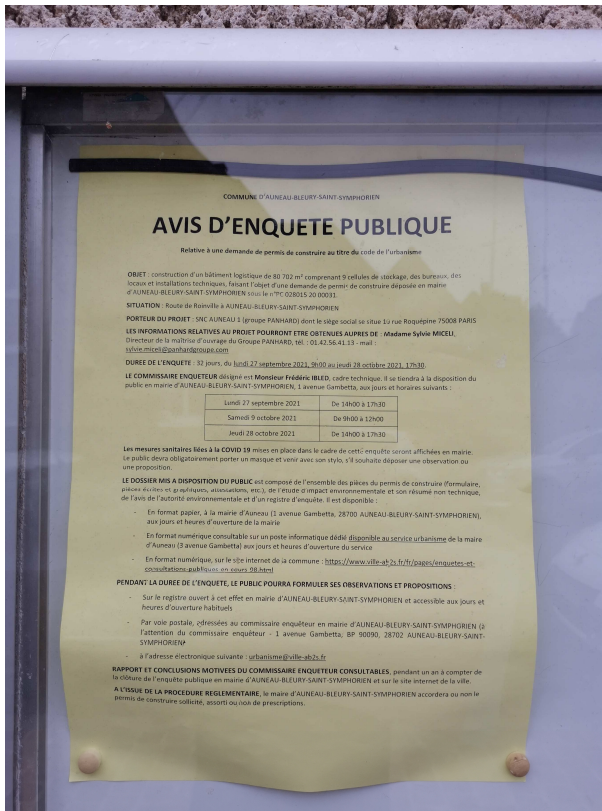
A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.





II/ EN MAIRIE DE LA COMMUNE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT SYMPHORIEN, 1, AVENUE GAMBETTA :

M'étant ensuite rendue en Mairie, à 08 heures 32 minutes, je constate dans le tableau d'affichage extérieur, que se trouve affichée sur une page unique une affiche portant en en-tête COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme, et reprenant les mentions précédemment constatées sur le panneau affiché sur le terrain concerné.



Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Nombre de pages : 7



EXPEDITION

SCP
Thierry PLOUCHART
Aurore SIA
Cécile GAUTRON
Huissiers de Justice Associés
25, Rue Paul Bruel
95380 LOUVRES
Tel : 01 34 72 60 60
Fax : 01 34 72 68 18
CCP PARIS N° 626251 N
Email : etude.plouchart@wanadoo.fr



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE (TROISIEME)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

LE VINGT-HUIT OCTOBRE

REFERENCE ETUDE
N° C121-1338
SNC AUNEAU 1
PV AFFICH. (3)
AVIS ENQUETE
PUBLIQUE DU 31/8/2021

À LA DEMANDE DE :

La SNC AUNEAU 1, dont le siège social est 10, rue Roquépine à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu en mon Étude.

Je, Cécile GAUTRON, Huissier de Justice Associée au sein de la Société Civile Professionnelle Thierry PLOUCHART, Aurore SIA & Cécile GAUTRON, titulaire d’un Office d’Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, 25 rue du Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380), soussignée,

Me suis rendue ce jour sur le territoire de la Commune de AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28700), Route de Roinville, à l’effet de procéder aux constatations suivantes, la requérante m’ayant au préalable précisé :

- Que selon Arrêté Municipal n° 021/08/343 pris le 31 Août 2021 par Monsieur le Maire de la Commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, il a été prescrit une Enquête Publique sur le Permis de Construire n° PC 028015 20 00031 déposé par la Société SNC AUNEAU 1 pour la construction d'un bâtiment logistique situé route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,

- Qu'il est notamment prévu à l'Article 8 dudit Arrêté Municipal de ce qu'il sera procédé par les soins du pétitionnaire, la SNC AUNEAU 1 (Groupe PANHARD), à l'affichage sur le lieu prévu pour la réalisation du projet de façon visible et lisible depuis la voie publique,

- Qu'un affichage de cet Avis d'Enquête Publique sur le terrain concerné a été effectué, ce qui a fait l'objet de l'établissement de deux précédents procès-verbaux de constat dressés par actes de notre ministère en date des 10 septembre 2021 et 27 septembre 2021.

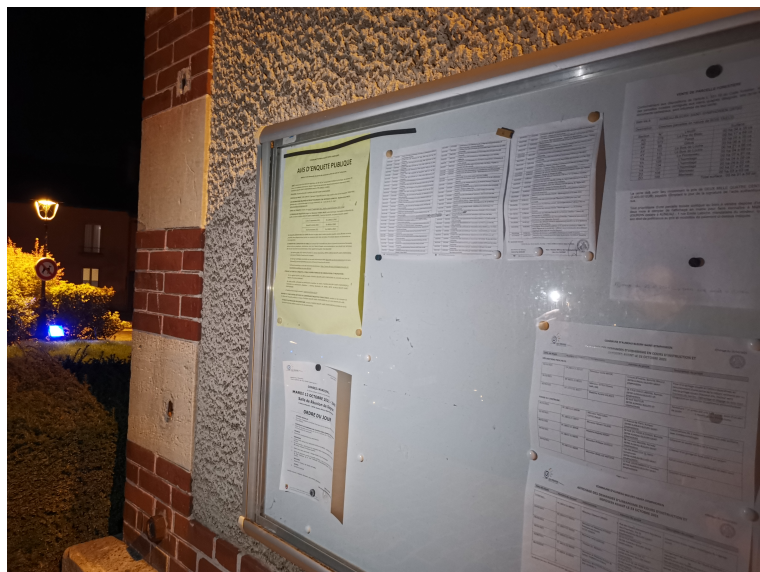
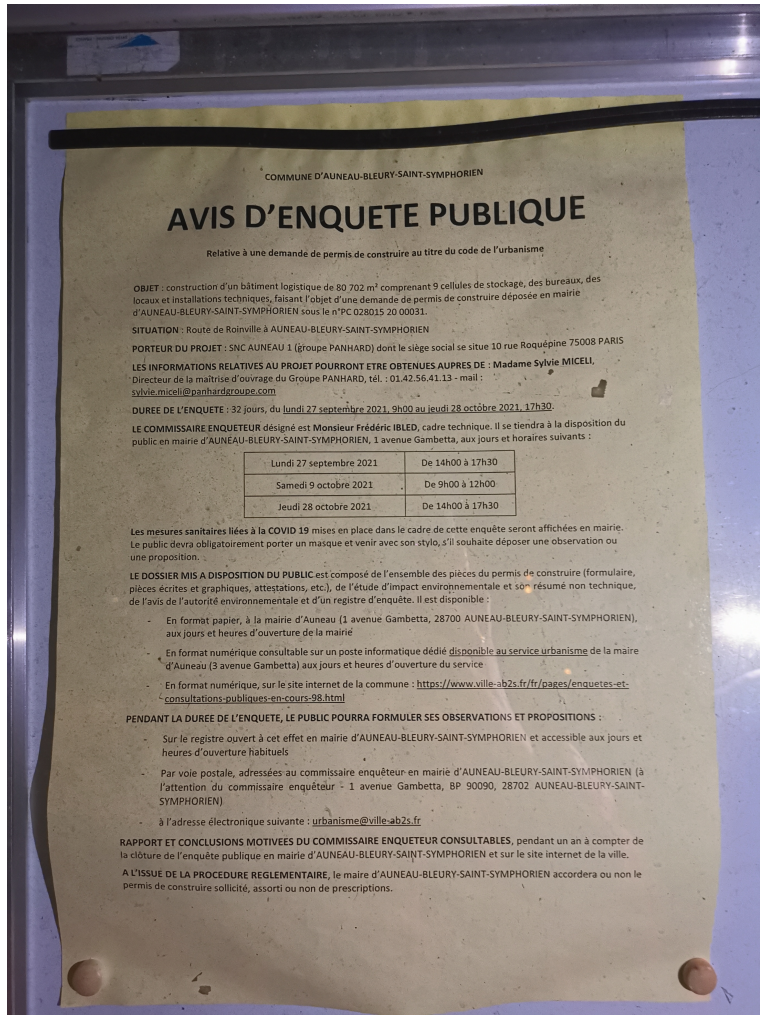
- Que pour la sauvegarde de ses droits actuels et à venir, la société requérante a le plus grand intérêt à ce que toutes constatations matérielles de cet affichage soient réitérées ce jour, et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai procédé ce jour aux constatations suivantes, soit :

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
(28700)
EN LA MAIRIE DE LA COMMUNE
1, AVENUE GAMBETTA
AINSI QUE ROUTE DE ROINVILLE**

I/ EN MAIRIE DE LA COMMUNE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT SYMPHORIEN, 1, AVENUE GAMBETTA :

Etant en Mairie, à 21 heures 01 minute, je constate dans le tableau d'affichage extérieur, que se trouve affichée sur une page unique une affiche portant en tête COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme.



II/ SUR LE TERRAIN CONCERNE, ROUTE DE ROINVILLE, LE LONG DE LA D7-1 :

Étant sur place, à 21 heures 19 minutes, je constate que se trouve toujours affiché visible et lisible de la voirie un panneau de quarante-quatre centimètres (44 cm) sur soixante centimètres (60 cm), en caractères noirs sur fond jaune, solidement fixé sur un poteau bois fiché profondément dans le sol.

Je constate que ce panneau est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, et porte les mentions suivantes :

COMMUNE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(cette ligne de texte en caractères gras majuscules de plus de 2 cm de hauteur)

Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme

OBJET : construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m² comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 00031.

SITUATION : Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

PORTEUR DU PROJET : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE : Madame Sylvie MICELI,
Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13
– mail : sylvie.miceli@panhardgroupe.com

DUREE DE L'ENQUETE : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30

Les mesures sanitaires liées à la COVID 19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.), de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

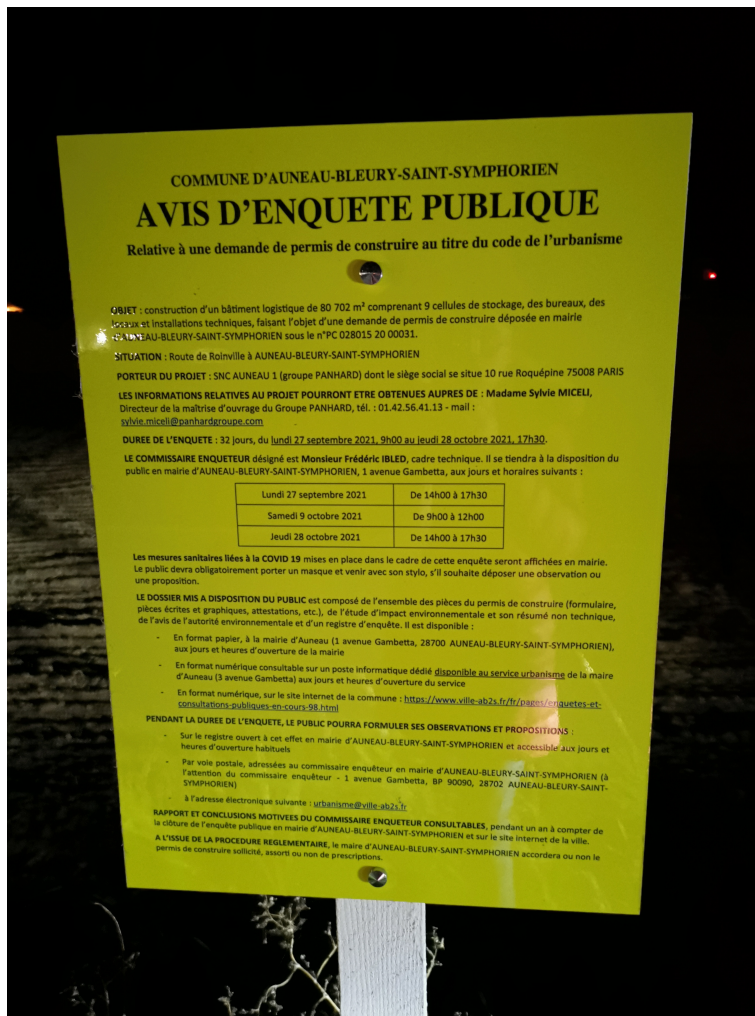
- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la maire d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels
- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur – 1 avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)
- à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-ab2s.fr

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

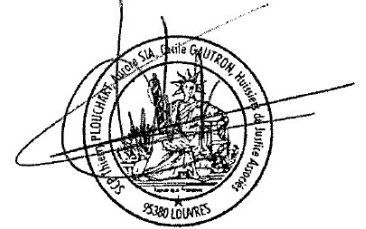
A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.



Je constate que les mentions figurant sur le présent panneau sont identiques à celles figurant sur l'affiche précédemment constatée en Mairie.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Nombre de pages : 7



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES
**COMMUNE
D'AUNEAU-
BLEURY-SAINT-
SYMPHORIEN**



Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 028-200056463-20211012-21_148-DE

SLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Date de convocation : 5/10/2021	L'an deux mille vingt-et-un Le mardi douze octobre à vingt heures deux minutes				
Date d'affichage : 18/10/2021	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire.				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absents
	33	24	4	28	5

DELIBERATION N° 21/148

ETAIENT PRESENTS : (24)

Jean-Pierre **ALCIERI**
Catherine **AUBIJOUX**
Gilberte **BLUM**
Sylviane **BOENS**
Cécile **DAUZATS**
Amandine **DUBAND**

Patrick **DUBOIS**
Jean-Luc **DUCERF**
Benjamin **DUROSAU**
Bruno **EQUILLE**
Joël **GEOFFROY**
Frédéric **GRIZARD**

Marie-Anne **HAUVILLE**
Fabienne **HARDY-HOUDAS**
Claudine **JIMENEZ**
Anaïs **LEGRAND**
Stéphane **LEMOINE**
Dominique **LETOUZE**

Steeve **LOCHET**
Rodolphe **PERROQUIN**
Frédéric **ROBIN**
Sylvie **ROLAND**
Christelle **TOUSSAINT**
Robert **TROUILLET**

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (4)

Youssef **AFOUADAS**
Yoann **DEBOUCHAUD**
Joseph **DIAZ**
Dominique **DESHAYES**

a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à

Fabienne **HARDY-HOUDAS**
Joël **GEOFFROY**
Cécile **DAUZATS**
Frédéric **ROBIN**

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (5)

Chrystiane **CHEVALLIER** - Stéphane **HOUDAS** - Florence **LE HYARIC** - Nicole **MAKLINE** - Olivier **MARTINEZ**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Amandine DUBAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

PERMIS DE CONSTRUIRE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE : avis de la commune sur le projet de base logistique de la SAS PANHARD DEVELOPPEMENT (Route de Roinville à Auneau)

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE DE SYNTHÈSE :

Il est rappelé que la société PANHARD DEVELOPPEMENT a déposé un permis de construire pour la construction d'un bâtiment logistique de 80 813 m² sur un terrain situé Route de Roinville à Auneau, que ce projet a déjà fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique au titre des ICPE* à laquelle le projet était soumis et qui s'est déroulée du 07/04/2021 au 10/05/2021.

Ce projet doit également faire l'objet d'une enquête publique au titre du permis de construire. N'ayant pu se dérouler conjointement à la première (pour des raisons liées à la modification du PLU), elle est actuellement ouverte depuis le 27 septembre et durera jusqu'au 28 octobre 2021 inclus. C'est dans ce cadre, qu'il est demandé à nouveau au conseil municipal de donner son avis sur le projet.

Considérant les éléments du dossier identiques à ceux présentés lors de la séance du conseil le 25 mai 2021 et vu l'avis favorable du conseil,

* ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre : 0

Abstention : 1 > M. Dominique LETOUZE

Voix Pour : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19, R.123-1 à R.123-27 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.423-57 ;

VU l'arrêté du maire n°021/08/343 en date du 31/08/2021 prescrivant une enquête publique ;

VU le dossier de demande de permis de construire déposé en mairie d'Auneau le 06/10/2020 par la SNC PANHARD DEVELOPPEMENT, enregistré sous le numéro PC 028015 20 00031, pour la construction d'un entrepôt logistique composé de 9 cellules de stockage, complété de bureaux, locaux et installations techniques, sur un terrain situé Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN ;

Considérant l'ensemble des pièces du dossier présenté et mis à l'enquête publique ;

ARTICLE 1 : Emet un avis FAVORABLE sur le dossier de permis de construire n°028015 20 00031 présenté par la société SAS PANHARD DEVELOPPEMENT pour la construction de bâtiment logistique sur le site situé Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

ARTICLE 2 : Transmet son avis au commissaire enquêteur, ainsi qu'au porteur de projet.

Jean-Luc DUCERF

Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 028-200056463-20211012-21_148-DE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>

Département d'Eure-et-Loir

Enquête publique ayant pour objet la demande de Permis de construire présentée par la société Panhard Développement en vue de la construction d'une plateforme logistique située Route de Roinville sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (Eure-et-Loir)

Procès verbal de Synthèse après clôture de l'enquête publique



Commissaire enquêteur : Frédéric Ibled

Destinataires :

- Monsieur le Président du groupe Panhard Développement
- archives

1. Préambule

Conformément à l'article R123-18 du décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, je soussigné Frédéric Ibled, commissaire enquêteur désigné par Monsieur Guy Quillévére, Président du Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire l'enquête citée ci-après, certifie que :

➤ Le dossier présentant la demande de permis de construire déposée par la société Panhard Développement en vue de la construction d'une plateforme logistique située Route de Roinville sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien a été soumis à enquête publique en mairie de d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien où j'ai pu recevoir le public.

➤ La publicité de l'enquête a été réalisée conformément à l'article R 123-11 du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 ;

➤ Un registre d'enquête a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie siège de l'enquête publique ;

➤ L'enquête publique s'est régulièrement déroulée du lundi 27 septembre 2021 au jeudi 28 octobre 2021 ;

➤ Dans le cadre de cette enquête, j'ai assuré trois permanences afin de recevoir, écouter et renseigner le public. Au cours de cette enquête publique, une (1) personne est venue consulter le projet et a déposé une observations sur le registre d'enquête.

➤ Le 15 octobre, Madame Karine Turba, de la mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, a remis un courrier par internet avec en pièce jointe une copie de la délibération du conseil municipal de sa commune émettant un avis favorable au projet soumis à l'enquête publique.

➤ A l'issue de cette enquête, j'ai réceptionné le registre d'enquête et j'ai constaté que :

✓ un (1) requérant a porté une remarque sur le registre ;

✓ Un délibération du conseil municipal a été adressé au commissaire enquêteur en cours d'enquête.

Je joins à ce procès verbal de synthèse la copie du registre d'enquête et de l'annexe reçue, dont je vous prie d'accuser réception et conformément à l'article R 123-18¹ du code de l'environnement vous pourrez produire vos observations éventuelles dans le délai de 15 jours.

¹« Art. R. 123-18. « A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui. « Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur rappelle :

- que le mémoire en réponse est annexé au rapport d'enquête et qu'il est considéré comme un engagement de la part du maître d'ouvrage au regard des réponses apportées ;
- que le mémoire est pris en compte par le commissaire enquêteur afin de l'aider à émettre un avis motivé destiné à l'autorité appelée à légiférer sur le présent projet ;
- que le dit rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site de la mairie pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

2. Observations des collectivités

Le 15 octobre 2021, une délibération du conseil municipal de la mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien est reçu. Ce document est joint au registre d'enquête.

3. Répertoire des observations

Une personne a remis une observation sur le registre d'enquête. Cette remarque est retranscrite dans cet état de réclamation.

3.1. Observations consignées sur le registre

- Monsieur Jérôme Vinson-Vedrenne est venu, hors permanence, le samedi 2 octobre, pour demander d'utiliser des plantations à feuillage persistant pour cacher le bâtiment en toutes saisons en particulier le long de la RD 19.

3.2. Autres observations

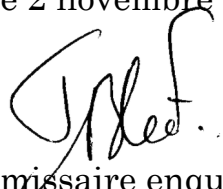
Aucune observation ni courrier n'ont été remis au commissaire enquêteur

4. Remarque du Commissaire enquêteur.

➤ Illogismes sur les plans

Lors de notre entretien du lundi 30 août, je vous signalais les illogismes sur les plans représentant les sanitaires. Sur tous les plans présentés à l'enquête publique, les portes des vestiaires jouxtant les portes des toilettes pour personnes à mobilité réduite étaient en opposition pouvant alors limiter leurs ouvertures.

Fait à La Loupe, le 2 novembre 2021


Le commissaire enquêteur
Frédéric Ibled

Département d'Eure-et-Loir

Enquête publique ayant pour objet la demande de Permis de construire présentée par la société Panhard Développement en vue de la construction d'une plateforme logistique située Route de Roinville sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (Eure-et-Loir)

Accusé de réception du Procès-Verbal de Synthèse

Le Procès Verbal de synthèse, le répertoire des observations et la copie du registre d'enquête ont été remis le 2 novembre 2021 à Monsieur Youssef Mansouri représentant Monsieur le Président du groupe Panhard Développement.

P.o



Monsieur le Président
du groupe Panhard Développement



Le commissaire enquêteur
Frédéric Ibled

Les deux exemplaires du présent document dont l'un est destiné au demandeur et l'autre à être annexé au rapport d'enquête seront revêtus de la signature du demandeur et de celle du commissaire enquêteur.¹

¹ « Art. R. 123-18. « A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui. « Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Jeudi 30 septembre 2021

n° 21_09_22

Objet de la délibération :
**PLU d'Auneau-Bleury-
Saint-Symphorien :
approbation de la
modification n°6**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 48

Pouvoirs : 14

Votants : 62

Date de la convocation :

24/09/2021

Secrétaire de séance :

Catherine DEBRAY

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 septembre à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Sylvie ROLAND, Jean-Pierre ALCIERI, Sylviane BOENS, Stéphane LEMOINE, Bénédicte PROUTHEAU (*suppléante de Gérald GARNIER*), Éric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Jean-Noël MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Chrystel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Isabelle FAURE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Thierry DELARUE, Christian GUILBERT (*suppléant de Jocelyne PETIT*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile DAUZATS donne pouvoir à Youssef AFOUADAS
Elisabeth LEVESQUE donne pouvoir à Éric SEGARD
Xavier-François MARIE donne pouvoir Patrick LENFANT
Jean-François BULIARD donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Jacques GAY donne pouvoir à Simone BEULE
Denis DURAND donne pouvoir à François BELHOMME
Eric TABARINO donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Michelle MARCHAND donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Patrick KHOL donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Michel DARRIVIERE donne pouvoir à Annie CAMUEL
Ann GRÖNBORG donne pouvoir à Arnaud BREUIL
Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Laurent DAGUET
Philippe RENAUD donne pouvoir à Christelle CABURET

Absents excusés :

Pascal BOUCHER, Marc MOLET

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L153-48,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des portes Euréliennes d'Île-de-France n°27-01-01 du 17 décembre 2020 annulant et remplaçant la délibération 20-12-33 du 17 décembre 2020 et prescrivant la 6^e modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

Vu l'arrêté du président de la communauté de communes des portes euréliennes d'Île-de-France 2021-004 du 27 janvier 2021 engageant la 6^e modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des portes euréliennes d'Île-de-France n° 21_07_04 du 7 juillet 2021 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de 6^e modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

Vu les remarques des personnes publiques associées auxquelles le dossier a été transmis au titre de la notification, à savoir :

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 2021-21
ID : 028-200069953-20210930-21_09_22-DE



- l'avis favorable du conseil départemental d'Eure-et-Loir,
- l'avis favorable de la direction régionale des affaires culturelles Centre Val-de-Loire,
- la remarque suivante de la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir : « si l'espace ainsi économisé pour le stationnement n'est pas réutilisé afin d'accroître l'emprise au sol des constructions, le projet de modification simplifiée sera vertueux en termes de consommation d'espace et d'artificialisation des sols »,
- les remarques de l'agence régionale de santé précisant :
 - que la diminution de l'imperméabilisation du sol promeut un environnement favorable ;
 - que ce projet est l'occasion pour la collectivité de mener une réflexion sur la prise en considération des enjeux de santé publique ;
 - qu'une réflexion pourrait être engagée en matière de mobilités douces,
- l'absence d'observation de la part de la chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir,
- l'avis favorable de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
- l'avis favorable de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir,
- l'absence de remarque de la communauté de communes Cœur de Beauce,

Vu la décision n°2021-3181 du 30 avril 2021 de l'autorité environnementale ne soumettant pas la sixième modification simplifiée à évaluation environnementale,

Vu les résultats de la mise à disposition au public n'ayant fait l'objet d'aucune contribution,

Entendu le bilan de la mise à disposition présenté par le Vice-président de la communauté de communes,

Considérant que la 6^e modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil communautaire est prête à être adoptée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la 6^e modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Symphorien, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal habilité à des diffuser des annonces légales dans le département,

La modification du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie d'Auneau-Bleury-Symphorien aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture,

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à Mme le Préfet d'Eure-et-Loir et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Epernon, le 30 septembre 2021

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Mémoire en réponse aux observations émises lors de l'enquête publique portant sur la demande de Permis de Construire du projet de plateforme logistique de PANHARD DEVELOPPEMENT à Auneau Bleury Saint Symphorien (28)

La demande de permis de construire de notre projet d'entrepôt à Auneau Bleury Saint Symphorien (28) a été soumise à une enquête publique qui s'est déroulée du 27 septembre au 28 octobre 2021.

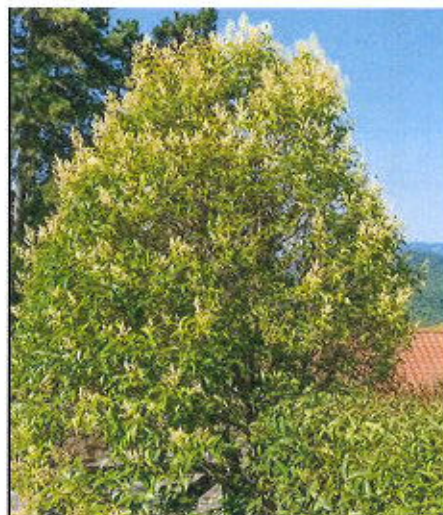
Notre réponse reprend point par point les principaux éléments soulevés dans les observations formulées.

1 - Demande d'utiliser des plantations à feuillage persistant pour cacher le bâtiment en toutes saisons en particulier le long de la RD19 (observation faite hors permanence le samedi 2 octobre 2021)

Notre projet privilégie les essences à caractère locale afin de limiter l'impact environnemental. Les essences prévues ont donc un feuillage caduc comme dans les bois et les haies environnant le site. Quelques-unes sont « marcescentes », c'est-à-dire qu'elles conservent leur feuillage en hiver jusqu'à la repousse au printemps suivant, comme le charme commun et le troène commun.



Charme commun



Troène commun



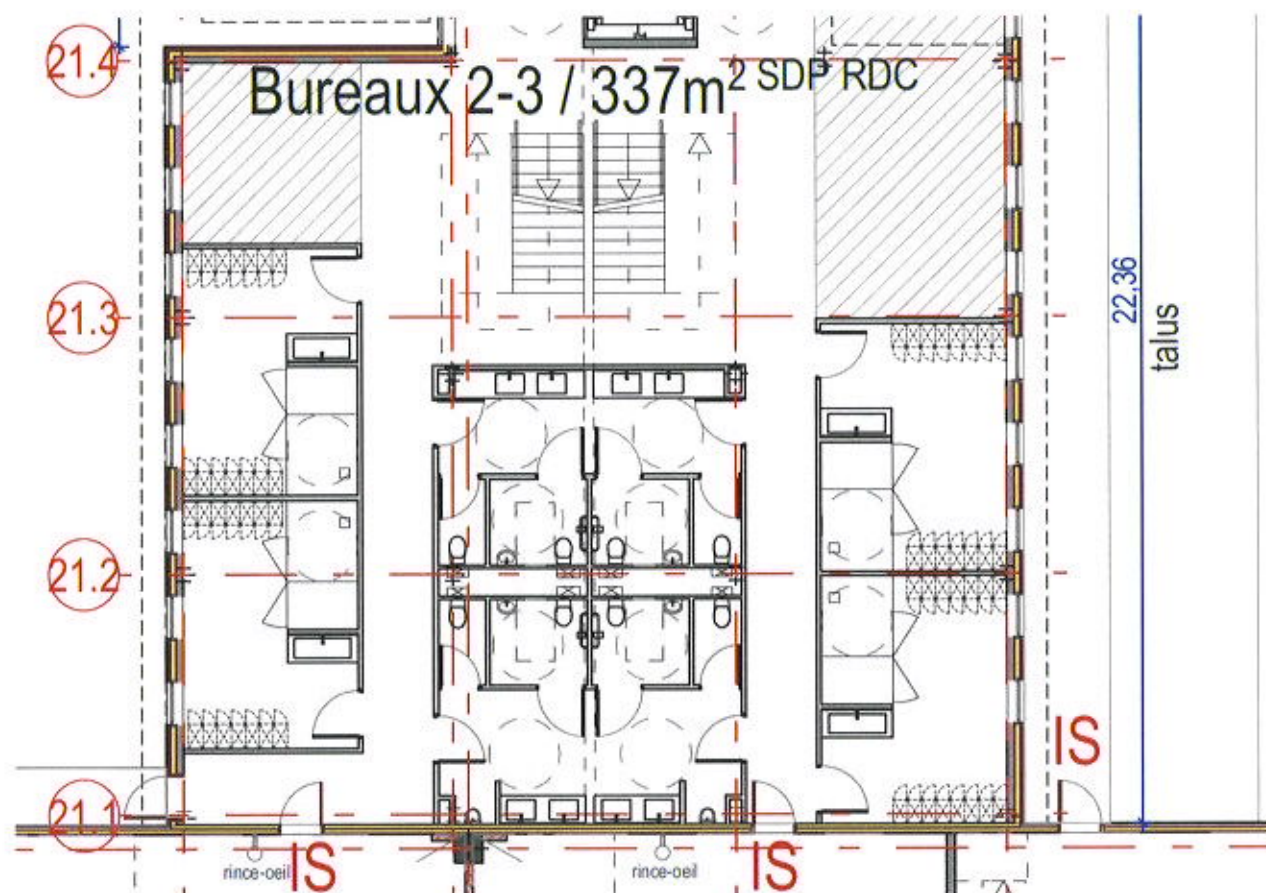
PANHARD DÉVELOPPEMENT

Par ailleurs, afin de limiter l'impact visuel du bâtiment, la végétation le long de la RD19 sera implantée sous forme de bosquets composés d'arbres en gros sujets pour le court terme. D'autres arbres en jeunes plants forestiers et des arbustes seront plantés sur plusieurs rangs pour créer un effet de masse en quelques années.

Toutefois, il est prévu ponctuellement des essences arbustives persistantes pour opacifier les bosquets comme le houx ou le lierre arborescent.

2 – Sur les plans présentés à l'enquête publique, les portes des vestiaires jouxtant les portes des toilettes pour personne à mobilité réduite étaient en opposition pouvant alors limiter leurs ouvertures (observation faite lors de notre entretien du 30 aout 2021)

Cette erreur a d'ores et déjà été rectifiée (voir ci-dessous) sur les plans AN07, AN08 et AN09 qui serviront de base à la réalisation des travaux.



P. O.
F. A. S. O. U. R. I. Y. O. U. S. S. E. F.

SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT

10 rue Roquépine
75008 PARIS
RCS Paris 378 106 249
Tél. : 01 42 56 26 46



PANHARD Développement - 10 rue Roquépine - 75008 Paris
Tél. 01 42 56 26 46 - Fax 01 42 56 08 40 - www.panhardgroupe.com
SAS au capital de 1 000 000 € - RCS Paris 378 106 249

Affaire suivie par :

Karine TURBA | Service urbanisme

Tél. 02.37.31.81.41

urbanisme@ville-ab2s.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Luc DUCERF, Maire de la commune d’Auneau-Bleury-Saint-Symphorien,

certifie

avoir procédé à l’affichage, 15 jours au moins avant le début de l’enquête,

soit le 09/09/2021

et durant toute la durée de l’enquête, jusqu’au 28/10/2021 inclus,

de l’avis d’enquête publique concernant :

- Le permis de construire n° PC 028015 20 00031, déposé par SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD), pour la construction d’un bâtiment logistique, prévu Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

DELIVRE le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, le 2 novembre 2021



Jean-Luc DUCERF
Maire d’Auneau-Bleury-
Saint-Symphorien